

A		P		P		E		L			
À		P	R	O	J	E	T	S			
A	R	T	S								
E	T		C	U	L	T	U	R	E		

2017/2018

L'APPEL À PROJETS ARTS ET CULTURE

Un programme...

- à destination de Réseau Canopé,
- pour inciter et encourager la création de projets co-construits avec des partenaires dans une dynamique de territoire (temps scolaire et/ou hors scolaire) ;
- pour soutenir financièrement sur l'année scolaire 2017-2018 des projets arts et culture, notamment pour la participation d'intervenants ;
- sélectionnant des projets dans le cadre de commissions comprenant les ministères de l'Éducation et de la Culture et sur l'avis d'experts externes.

Un financement...

- par Réseau Canopé : 350 000 € sur l'ensemble des projets ;
- par la Fondation Daniel et Nina Carasso : 220 000 € dont :
 - o 85 000 € sur les Chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale et leur valorisation,
 - o 130 000 € sur les projets « Dans la cour des grands » ayant une dominante musique, pouvant associer un ou plusieurs autres domaines artistiques, et étant développés à l'échelle d'un établissement entier,
 - o 5 000 € PREAC Musique.

Vos engagements...

- être attentif à la présentation complète et synthétique du projet : l'esprit du projet, le fil rouge, les étapes concrètes mises en œuvre, le budget prévisionnel...
- respecter les natures de dépenses autorisées sur les montants alloués ;
- afficher les logos des financeurs sur tous les supports de communication ;
- posséder l'autorisation écrite des élèves et des intervenants en cas de diffusion de leur image ;
- faire remonter le bilan du projet terminé selon le calendrier donné.

Trois cadres de projets...	Des natures de projet...
Cadre d'un Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC)	Formation de formateurs comprenant le monde de la culture et de l'éducation Projet territorial touchant directement les élèves
Cadre des Chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale	Projet territorial touchant directement les élèves (avec une éventuelle formation en amont)
Cadre d'une programmation de projet(s) territoriaux(s) Avec intégration <u>ou non</u> dans une opération nationale : <ul style="list-style-type: none"> - Dans la cour des grands - Jeunes critiques artistiques - Des clics et des classes - Projet Ersilia 	Projet territorial touchant directement les élèves (avec une éventuelle formation en amont)

PROGRAMME DE PROJETS TERRITORIAUX

CONCEPT GÉNÉRAL

Un projet territorial peut concerner un ou plusieurs domaines des arts et de la culture, en revanche, l'interdisciplinarité sera préférée. Sa forme peut être variée (atelier, rencontre, création...). Les projets qui auront pour cible directe les élèves seront privilégiés, d'autant plus si la créativité de l'élève en est au cœur. Un projet avec des élèves peut également avoir un volet « formation enseignant » complémentaire. La logique territoriale du projet, l'appui sur des structures culturelles, muséales, scènes nationales, maisons d'opéra, FRAC, CAUE, centres nationaux de création musicale, cinémas, instituts... sont essentiels.

Sans que ce soit une nécessité, ni une préférence pour les commissions, le projet territorial pourra s'inscrire dans une opération locale ou nationale présentée ci-après, ou autres (exemple : « Un établissement, une œuvre », le 1 % artistique, « la classe l'œuvre ! », jumelages, etc.).

Cible/ Élèves de la maternelle au lycée.

Domaine artistique/ Tous.

Critères/ Chaque projet sera construit dans l'idée de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (rencontre, connaissance, pratique), en se développant autour d'un fil rouge, une thématique, une problématique, un événement, une œuvre, un partenaire, une personnalité...

Réseau Canopé doit systématiquement être impliqué, en association avec au moins un partenaire, qu'il soit culturel, associatif, scientifique, média ou encore liée à un festival.

Le dossier doit faire ressortir le ou les points essentiels : la nouveauté, l'innovation, l'audace, les projets émergents ou ancrés dans le territoire, la plus-value artistique, la richesse transversale, l'implication d'autres partenaires... Il détaillera également les étapes (en fonction : formation, projet avec les élèves, restitution, valorisation) et dimensionnera les besoins matériels et humains.

OPÉRATIONS NATIONALES

Dans la cour des grands/

Mettre en œuvre une pratique en relation avec un ou des professionnels de la création culturelle : architecte, chorégraphe, plasticien, designer, photographe, auteur, compositeur, interprète, commissaire d'exposition, metteur en scène, paysagiste, programmateur de spectacles, cinéaste, etc.

Ces pratiques doivent s'appuyer sur la démarche artistique des professionnels intervenants et provoquer la rencontre avec les élèves et leurs enseignants. Le moteur du projet est de faire entrer les élèves au cœur du processus créatif des intervenants, ancrés de préférence sur le territoire, selon un mode participatif. C'est l'approche singulière des intervenants qui permet de déterminer la nature de la création mise en œuvre avec les élèves et qui renforce la portée artistique, voire professionnalisante, du projet.

Le projet s'articulera aux objectifs pédagogiques, artistiques et culturels, construits en synergie avec les équipes éducatives et/ou les structures culturelles.

Suggestions :

- investir les espaces et emplois du temps autrement,
- impliquer l'ensemble de l'équipe éducative et faire participer une majorité d'élèves,
- articuler le projet autour d'un événement surprise et participatif,
- croiser les domaines artistiques.

1. Projet ciblé quel que soit le domaine artistique

Les actions peuvent être ponctuelles ou organisées sur une courte durée.

Financement/

Par projet : 1 500 € maximum.

2. Projet dans l'esprit d'une résidence de création et d'expérimentation¹ avec une dominante musique pouvant

associer un ou plusieurs autres domaines artistiques. Le projet impliquera d'une manière significative au moins un professionnel de la musique : instrumentiste, chanteur, compositeur...

Le projet sera fédérateur et rayonnera sur l'ensemble d'un établissement scolaire. Il se développera dans la durée, a minima sur plusieurs mois, avec des prolongements possibles.

Financement/

Par projet : maximum 10 000 € sur l'année

Il est possible de présenter deux projets de cette nature au maximum par direction territoriale.

Mentions obligatoires/

Tous les porteurs de projets s'engagent à mentionner, sur tous les supports de communication, la mention « avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso », ou bien d'y apposer le logo de la fondation.

¹ Le projet doit être différent du programme d'aide à la création en milieu scolaire porté par la SACEM (centré sur une structure culturelle et rayonnant territorialement sur plusieurs établissements). Ici, centré sur un établissement et l'intervenant n'est pas nécessairement un sociétaire SACEM.

Jeunes critiques artistiques /

À partir d'une création professionnelle, ou d'une création d'élèves encadrée par des professionnels, cette opération vise à susciter la réalisation de reportages intégrant la démarche journalistique et développant le regard critique. Tous les domaines artistiques pourront être abordés (arts plastiques, arts de la rue, cinéma, danse, design, musique, théâtre...). Le reportage, nourri éventuellement d'interviews, peut prendre différentes formes : écrite, filmée, enregistrée, dessinée... Le projet pourra s'appuyer sur des partenaires culturels et journalistiques, en lien avec le CLEMI, pour accompagner et former les élèves aux techniques utilisées par les reporters. Les projets pourront aussi s'appuyer sur les CEMEA...

Cette opération, conçue à l'origine avec le Festival d'Avignon pour « Jeunes critiques en Avignon » et dans l'esprit de « Chroniques lycéennes » et d'autres projets ponctuels mis en œuvre dans les territoires, s'ouvre vers toutes les esthétiques artistiques et tous les élèves.

La restitution de la critique peut être diffusée dans la presse écrite et/ou audiovisuelle, sur les ondes radiophoniques...

Financement /

Par projet : 1 500 € maximum.

Des clics et des classes. Des jeunes, des photographies : regards croisés/

Un partenariat Réseau Canopé - An Eye For An Eye - Rencontres d'Arles

En utilisant la photographie comme outil de création, de narration, d'échange et de communication, mettre en place une correspondance photographique entre deux groupes ou classes de jeunes/d'élèves : un groupe ou classe en France avec un groupe ou classe d'un pays du monde entier dans lequel des photographes correspondants sont formés par An Eye For An Eye.

Par la pratique de la photographie et l'échange de productions photographiques entre groupes ou classes, l'opération offre de contribuer à :

- L'éducation à l'image dans sa dimension artistique et communicationnelle ;
- La sensibilisation et au respect de la diversité culturelle ;
- La création d'un lien social entre des jeunes à l'échelle nationale et internationale ;
- Le numérique et le Web (Viaéduc) sont les vecteurs de ces échanges photographiques.

Calendrier 2017-2018 et mode opératoire/

1. Septembre à décembre 2017

Chaque groupe ou classe commence à se connaître en réalisant et échangeant des premières photographies sur des thèmes liés à leur quotidien, leur environnement (ces thèmes sont à déterminer par chaque groupe en relation avec le photographe intervenant).

Les productions photographiques sont partagées sur Viaéduc au sein du groupe « Des clics et des classes ».

2. Janvier à mars 2018

Les deux groupes choisissent un thème ou un sujet commun et poursuivent la production et les échanges, toujours guidés par leurs photographes intervenants respectifs (un échange entre les photographes peut être nécessaire).

3. Mars 2018

Envoi de la production finale choisie par les deux groupes : un diptyque de photographies sur le thème de leur choix. Chaque diptyque ou chaque photographie est accompagnée d'une phrase de légende.

Valorisation/ Présentation du diptyque issue de l'échange photographique pendant le festival des Rencontres d'Arles.

Financement /

Par projet : 1 500€ maximum.

Les ateliers Ersilia

Expérimenter un atelier de création (photographie, vidéo, performance, écriture, etc.) en relation avec « Ersilia », plateforme numérique d'éducation à l'image, créée par le BAL (www.le-bal.fr).

« Ersilia » est un outil numérique pédagogique innovant de découverte, de formation à destination des enseignants de toutes disciplines et des élèves du second degré. Les ressources proposées (photo, cinéma, vidéo, animation) permettent d'aborder de manière transversale les enjeux des images aujourd'hui et susciter un regard ludique et critique sur leurs usages et pratiques. Cette plateforme d'échange et de création est un support pour mener un parcours d'éducation artistique et culturelle avec ses élèves tout en associant un intervenant extérieur (artiste, professionnel de l'art, autre enseignant, etc.). Plusieurs fonctionnalités favorisent l'échange et la création : jeux et exercices pour mettre en perspective savoirs et expériences, partage de collections et parcours conçus par l'enseignant, les élèves et l'artiste invité, annotations et commentaires pour guider les élèves dans leurs réalisations.

Sur un thème ou un sujet laissé à la liberté de choix des participants, l'expérimentation consistera à intégrer l'usage de la plateforme numérique « Ersilia » dans le déroulement de l'atelier : support de documentation, outil d'accompagnement et d'impulsion pour une réalisation collective ... découvrez, testez, proposez, créez !

L'équipe du BAL peut vous accompagner, en se déplaçant, pour la mise en place ou le déroulement de votre expérimentation.

Financement /

Par projet : 1 500€ maximum.

PÔLE DE RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CONCEPT GÉNÉRAL

Circulaire/ N° 2007-090 du 12-4-2007

Définition/ Un PREAC est une instance partenariale, formalisée par voie de convention, avec a minima une structure culturelle, le rectorat à travers la Délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Réseau Canopé territorial et l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Ces partenaires constituent le comité de pilotage du PREAC qui pourra s'élargir par la participation d'autres structures identifiées.

Critères/ Le PREAC a deux missions : la formation de formateurs nationale et la production de ressources. À travers ces deux missions, il participe à l'animation d'un réseau national de référents et d'acteurs spécialistes. D'autres projets peuvent être programmés en complément, notamment des expérimentations de terrain ou des formations territoriales.

Autour d'un domaine ou d'une problématique, y compris dans sa dimension interdisciplinaire, chaque projet sera construit dans l'idée de contribuer directement ou indirectement au parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le dossier doit faire ressortir le ou les points essentiel(s) : la complémentarité des projets du PREAC, la nouveauté, l'innovation, l'audace, les projets émergents ou ancrés dans le territoire, la plus-value artistique, la richesse transversale, l'implication d'autres partenaires... Il détaillera également les étapes et dimensionnera les besoins matériels et humains. Doivent être systématiquement impliqués les membres du comité de pilotage du PREAC (dont Réseau Canopé).

Les publics bénéficiaires/

Les bénéficiaires sont des formateurs et des relais issus du monde de l'éducation, de la culture, etc. Ils proviennent du territoire national et sont mobilisés au regard de la problématique ou du domaine abordé.

Les actions doivent donc être pensées pour ce public mixte et pour irriguer le territoire national. L'objectif étant de constituer un réseau national de référents. Les bénéficiaires ont vocation à transmettre les acquis de la formation et des outils élaborés à de leurs réseaux professionnel.

Il est indispensable de veiller également au renouvellement des bénéficiaires et de définir une jauge de stagiaires pour les formations en adéquation avec les missions du PREAC, ni trop petite afin de tisser un réseau national, ni trop importante afin de permettre le travail en co-création.

Les bénéficiaires croisés peuvent réunir :

Dans le domaine de l'éducation : corps d'inspection, chefs d'établissement, DAAC, professeurs d'ESPE, enseignants-formateurs, référents culture des lycées, enseignants relais, etc.

Dans le domaine de la culture : artistes, responsables des structures culturelles, responsables des services des publics et médiateurs culturels, conseillers en DRAC, etc.

Et autres stagiaires : personnels issus d'autres ministères, de collectivités territoriales, élus, responsables d'association, référents de réseaux, étudiants, etc.

PROJETS

Formation croisée de formateurs/

La formation, croisée, nationale et gratuite, doit être fondée sur des besoins identifiés et être en adéquation avec les orientations du parcours d'éducation artistique et culturelle (pratique – rencontre – connaissance). Distincte des plans académiques et territoriaux de formation, elle peut néanmoins se décliner par la suite dans tous les cadres de formation possibles.

Le programme devra alterner transmission d'informations théoriques, ateliers de pratiques et partages d'expérience. Il s'agit d'élaborer des axes de travail et de réflexion portant à la fois sur la pédagogie, la médiation et toute autre forme d'action d'éducation culturelle, menant à une exploitation opérationnelle en classe, en atelier périscolaire et dans le cadre de l'offre des structures culturelles.

Enfin, afin d'évaluer le projet, il faudra prévoir une analyse des retombées et de son rayonnement : impact en nombre de personnes présentes, mais aussi évaluation des formations qui ont découlé de la formation de formateurs, du nombre et de la nature des projets qui ont vu le jour...

Note : les projets de formation touchant uniquement le public enseignant sont utiles en compléments, mais ne sont pas financés dans le cadre de l'APAC.

Financement /

Par formation de formateurs : entre 1 000 € à 2 500 €.

Production d'outils, ressources /

Il est nécessaire de penser, dès le début du montage de la formation et de son programme, à définir les modalités de restitution, de production et de mutualisation des ressources (sous forme de formation enseignants, Atelier Canopé, ouvrage, outil web, application, conférence-rencontre, jeu...). Dans ce cadre, les PREAC du même domaine sont invités à se regrouper pour penser la production d'une restitution, éventuellement commune aux différentes formations.

Ces outils ne relèvent pas d'un financement APAC. Quand ils sont co-conçus avec Réseau Canopé, ils doivent faire l'objet d'un examen des instances projets habituelles (Coprog, COP).

Projet territorial touchant directement des élèves/

Des expérimentations avec des classes, des formations académiques, etc. peuvent aussi être éligibles à l'APAC. Tous les projets sont légitimes dans la mesure où ils participent à la notoriété, la cohérence, la pertinence et la complémentarité des missions du PREAC comme pôle de compétence ou d'expertise dans son domaine.

Financement /

Par projet : 1 500 € maximum.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Les PREAC Musique porteront la mention « avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso » ou le logo de la fondation.

CHARTES DÉPARTEMENTALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE VOCALE ET CHORALE

CONCEPT GÉNÉRAL

Références/ [Chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale](#), [Le chant choral à l'école, au collège et au lycée](#), [Le parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Les projets mis en œuvre dans le cadre des chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale s'organisent au niveau départemental. Ils ont pour objectif de faciliter et de réguler l'engagement des différents partenaires aux côtés des écoles, collèges et lycées. Il s'agit de favoriser la cohérence et la richesse du parcours artistique de l'élève en articulant connaissance, rencontre et pratique.

Critères/ Le projet sera construit à l'échelle du département et par tous les partenaires impliqués (Réseau Canopé, DASEN, ESPE, structures culturelles, collectivité territoriale...) dans le cadre d'un **comité de pilotage**. Celui-ci veillera à l'adéquation avec les textes de référence, et notamment le parcours EAC de l'élève (connaissance – rencontre – pratique créative), EPI, programmes...

Le projet sera mené à partir d'un fil rouge, une thématique, une problématique, un événement, une œuvre, un partenaire, une personnalité... Sa présentation sera claire, dimensionnera les besoins pour sa mise en œuvre (intervenants, locaux, techniciens, droits...) et son budget sera abondé par d'autres partenaires (min. 50 %).

Enfin, la production d'une trace des étapes du projet pourra être envisagée, dès le début.

Cible/ Élèves de la maternelle au lycée.

Valorisation/

Les outils de valorisation de certains projets identifiés pourraient être financés en complément. Il est, de ce fait, nécessaire de faire apparaître des propositions dans les dossiers et d'en évaluer les coûts.

Financement /

Par projet comprenant une ou deux volets : les fourchettes habituelles vont de 500 € à 2 500 €.

PROJETS

Volet élève

Ce volet est prioritaire afin d'améliorer l'expression du chant chez les élèves et de valoriser les pratiques collectives. Les projets sont construits à partir d'un répertoire adapté et de qualité, éventuellement puisé dans les publications de Réseau Canopé et notamment les opéras pour enfants issus du projet « 3 compositeurs écrivent pour l'école » édités sur le site Musique prim. Si l'opportunité se présente, les orchestres de jeunes sont associés : écoles de musique ou conservatoires, orchestres de collèges ou lycées, dispositifs « Orchestres à l'école ». La production artistique d'élèves est le point d'orgue du projet sous forme de représentation : concert, comédie musicale, déambulation, théâtre chanté... Dans la préparation de cette représentation, le travail vocal des élèves est accompagné par des intervenants spécialisés : professionnels agréés de la voix chantée, chefs de chœurs, compositeurs, artistes en résidence, musiciens accompagnateurs, metteurs en scène, etc. En complémentarité avec les compétences locales, ils interviennent dans les classes pour préparer les rencontres et spectacles de chant choral.

Volet enseignant

Les formations porteront sur la technique vocale, l'appropriation de répertoires, la direction de chœur et la mise en scène ou mise en espace... Il est souhaitable qu'une complémentarité puisse exister entre les formations et les projets avec les élèves. Toutefois, les projets de formation s'inscrivant dans une continuité de formation de la pratique vocale et chorale des enseignants seront examinés. Les formations pourront éventuellement s'appuyer sur des structures culturelles locales, les missions « Voix en région » ou les associations départementales pour le développement de la musique et de la danse.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Tous les porteurs de projets s'engagent à mentionner, sur tous les supports de communication, la mention « avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso », ou bien d'apposer le logo de la fondation.

L'APAC, MODE D'EMPOI

Fonctionnement et calendrier /

Janvier 2017	Lancement de l'Appel à projets arts et culture Ouverture de la plateforme de présentation des projets Un formulaire en ligne partagé est ouvert sur demande (contacts mentionnés plus loin). Il permet de saisir/modifier le projet au fur et à mesure de sa conception et de le partager avec tous les partenaires engagés, jusqu'à la fermeture de la plateforme de dépôt.
14 avril 2017	Validation finale des projets par l'ensemble des partenaires impliqués (un pdf est produit et envoyé à tous).
20 avril 2017	Fin de la saisie des projets sur la plateforme.
Mai-juin 2017	Lecture des dossiers, expertise, commissions de sélection des projets, répartition des crédits
14 juin 2017	Résultats de commission par direction territoriale avec les attributions de crédits par projet
28 juin 2017	Deadline de retour des directions territoriales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Confirmer l'adaptation possible du projet avec le budget alloué. ▪ Indiquer la répartition des crédits entre masse salariale et fonctionnement, et 2017/2018.
Sept 2017-juin 2018	Réalisation des projets financés dans le cadre de par l'APAC 2017-2018
Novembre 2017	Il ne peut pas y avoir de réaffectation de crédits issus des reliquats de projets 2016-2017.
15 octobre 2018	Réception des bilans moraux et financiers, des projets financés par l'APAC 2017-2018

Dépenses autorisées sur les crédits alloués /

Dépenses autorisées : frais liés au projet	Dépenses non autorisées : frais extérieurs au projet
Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'intervenants et formateurs (hors HSE)	Investissements
Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'auteurs pour les restitutions des PREAC Musique (hors HSE)	Achat matériels, fournitures, cadeaux (lots, prix de concours...)
Frais de mission d'intervenants au projet, avec contrat obligatoirement (même sans rémunération). <i>Exemple : hôtels, transport, repas</i>	Frais de réception (petits déjeuner, déjeuners...)
Location de salle ou de matériel pour le projet	Déplacement des élèves ou stagiaires
Droits. <i>Exemple : SACEM, droits d'auteur, iconographie</i>	Frais d'édition hors restitutions PREAC Musique
Assurance de prêt d'œuvres d'art	
Documentation technique. <i>Exemple : partition</i>	
Communication du projet. <i>Exemple : sur site internet, affiche, programme...</i>	Frais de gestion, de structure et de personnel interne (pour Canopé ou un partenaire)
Frais de présentation des productions artistiques des élèves. <i>Exemple : panneaux d'exposition, livret des productions, pressage de CD.</i>	

Préparer la présentation du projet /

Dans le cadre de réunions préparatoires aux projets, vous pourrez aborder ces différentes questions qui serviront à compléter le formulaire :

- Est-ce que le projet s'insère dans un concept ou une opération nationale ?
- Est-ce qu'il en respecte bien les critères ?
- Quel est l'esprit du projet ? Son essence ? Son fil rouge ?
- Quelles sont les étapes du projet ? Types de séances, nombre, durée, sorties, rencontres, ateliers, pratique artistique...
- De quoi le projet a-t-il besoin ? Quels peuvent être les apports des partenaires ? Quel budget APAC demander ?

Comment monter un projet sur la plateforme ? /

Faire la demande d'ouverture d'url de projet à la responsable ou à la chargée de mission arts et culture du réseau Canopé. Il vous sera spécifique.

Il est important de le partager avec la structure culturelle associée, l'artiste, le ou les enseignant(s) porteur(s) du projet, pour qu'ils complètent en ligne. Il est conseillé de le mettre en favori, pour y revenir régulièrement.

Il faut forcément remplir un écran pour passer au suivant.

Tout est amendable, et à n'importe quel moment, en simultané à plusieurs (ce que l'on écrit est enregistré automatiquement).

La responsable et la chargée de mission arts et culture reprennent, corrigent, harmonisent, impriment puis valident définitivement chaque projet.

Conseils /

- Être synthétique, ne pas utiliser les tirets, ni les signes -, +, =, <, > et /. Utiliser les * pour les listes.
- Les champs marqués d'une étoile sont obligatoires.
- Imprimez avec l'icône en bas à gauche.
- Agrandissez les fenêtres avec le bouton en bas à droite pour plus de lisibilité.

Contacts service arts & culture /

Contact académie de Dijon

Isabelle POIFOL-FERREIRA

Responsable territoriale arts culture et société
Canopé Bourgogne Franche-Comté

isabelle.poifol-ferreira@reseau-canope.fr

T. 03 86 52 93 32

28, rue Théodore de Bèze - BP 84
89011 AUXERRE Cedex

Contact académie de Besançon

Clotilde CORNUT

Chargée de mission arts et culture / chef de projets éditoriaux
Canopé Bourgogne Franche-Comté

clotilde.cornut@reseau-canope.fr

T. 03 81 25 02 68

5 rue des Fusillés de la Résistance - BP 1153
25003 BESANÇON cedex